



Formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes réunie à Lyon et en visio le 30 avril 2026

Déclaration liminaire de vos représentants CGT

Avant-hier, le 28 avril c'était la journée internationale de la santé et de la sécurité au travail. Car malheureusement encore trop souvent le travail blesse et tue. En France, en 2024 ce sont 1297 travailleurs qui sont morts en lien avec leur activité professionnelle. Depuis plusieurs années, ce chiffre augmente, signe que les conditions de travail se dégradent.

Bien sûr, lorsqu'on parle accident du travail ou maladie professionnelle, la première image qui vient à l'esprit, c'est l'ouvrier broyé par une machine, comme cela a été le cas il y a quelques jours chez Lustucru en banlieue lyonnaise, ou encore enseveli sous un chargement, ou bien tué à petit feu par l'empoisonnement à l'amiante. Sans oublier que pour un mort, combien y a-t-il d'estropiés, de handicapés à vie ?

Cependant, il est faux de croire que les risques pour les salariés ne sont que physiques. Bien sûr, dans les bureaux, il est rare de recevoir le plafond sur la tête, de tomber dans un trou ou autre. Toutefois, le sujet du radon, qui est à l'ordre du jour de cette réunion montre que même dans les bureaux le risque physique est présent. Mais il existe d'autres risques, plus insidieux, tout aussi toxiques et destructeurs. C'est par exemple le cas de la charge de travail, mais aussi des méthodes d'encadrement... surtout quand les deux se cumulent.

Pourtant, à la DREAL, au niveau de la direction, il semble y avoir une sorte de déni sur ces sujets. Lors de la présente formation spécialisée, il va être question de plans de prévention, de lettres de missions des assistants et conseillers de préventions et autre document unique. C'est très bien de faire des plans et programmes et les collègues qui les écrivent font un travail méritoire qui doit être salué, mais ces documents ne doivent pas servir uniquement à remplir des armoires, à cocher des cases dans des tableaux Excel™, et éventuellement recevoir un satisfécit bureaucratique de la part d'un inspecteur en santé et sécurité au travail. Ils doivent surtout et avant tout être déclinés partout dans les services, car c'est l'application de leurs prescriptions qui améliore les conditions de travail. **Et surtout, la CGT ne comprend pas pourquoi ces sujets sont traités en priorité lors de la présente réunion alors que nous avons des agents en très grande souffrance dont la situation mérite d'être examinée en priorité et non en toute fin de séance dans les questions diverses !**

Ainsi, à la DREAL, depuis des années les agents du service EHN et en particulier, mais pas exclusivement, ceux du pôle PME alertent sur leur charge de travail. Depuis de trop nombreux mois, les représentants du personnel relayent leurs alertes. Toutefois, pour la CGT cette charge de travail ne suffit pas à elle seule à expliquer la souffrance considérable que nous transmettent les agents.

Bien sûr les agents ont de plus en plus de mal à faire face à cette charge, pourtant ils prennent le temps de faire des propositions à leur hiérarchie, jusqu'à la direction pour la réguler, ils lui communiquent des tableaux de suivi. Bref, ils fournissent les éléments utiles au pilotage de l'activité. Ce qu'ils reçoivent en retour n'est pas la possibilité d'un échange technique sur ces éléments leur permettant, y compris de consolider leur hiérarchie dans les arbitrages qui sont faits, mais de simples décisions descendantes, parfois remises en causes à très court terme par une intervention extérieur.

La CGT ne va pas retracer tout l'historique, mais tiens à signaler que cela fait plus d'un an qu'elle évoque cette situation délétère tant en CSA qu'en FSSSCT et que cette situation est systématiquement niée ou minimisée par la direction de la DREAL. Pire, la direction choisit de rajouter de la souffrance à la souffrance, car à cette situation déjà problématique s'ajoute l'annonce de fusion des pôles PN et PME annoncée le 31 mars et suspendue le jour même suite à la FSSSCT qui a siégé en urgence. La CGT ne comprend d'ailleurs toujours pas comment une telle décision de fusion des deux pôles a pu être lancée alors l'état de santé des agents avait justifié un signalement de danger grave et imminent lors du CSA du 17 mars 2026. Une enquête, voir une inspection, mériterait d'être lancée sur ce qui s'apparente à un dysfonctionnement très sérieux du processus de décision au niveau de la direction de la DREAL.

Néanmoins, pour la CGT, il y a une priorité plus immédiate encore. Comme nous venons de l'évoquer une nouvelle fois, en particulier les agents du pôle PME nous communiquent quotidiennement une souffrance qui déborde. Leur santé physique et mentale semble sérieusement atteinte. De notre analyse, dont nous vous avons déjà fait part, cette souffrance n'est qu'en partie liée à la charge de travail et certaines de ses expressions nous laissent très fortement penser à un dysfonctionnement hiérarchique qui peut se situer au niveau de la direction de la DREAL mais aussi de la direction du service. En tant que représentants du personnel, les expressions du désarroi de nos collègues, les situations qu'ils décrivent, les termes qu'ils utilisent, nous font très nettement nous interroger sur l'existence potentielle d'un encadrement supérieur toxique, voir harceleur. Il importe que cette question soit regardée et analysée directement et très clairement dans l'expertise certifiée qui va débiter, car les agents ne pourront pas supporter encore très longtemps la souffrance qu'ils endurent. **Il est de la responsabilité du directeur de la DREAL de faire cesser cette souffrance MAINTENANT !!**

Par-delà la situation que nous venons d'évoquer, d'autres agents sont en souffrance. Ainsi, à RCTV, il semble que certains agents grenoblois de l'unité transports exceptionnels soient eux aussi en souffrance y compris par rapport au positionnement de la hiérarchie lyonnaise sur leur équipe. La CGT souhaite que la FSSSCT ait des explications claires sur ce qui se passe dans l'équipe de l'unité transports exceptionnels de Grenoble et quels sont les effets de cette situation sur la santé des agents et quels moyens la direction met en œuvre pour y remédier.

La CGT souhaite aussi, une nouvelle fois, évoquer la question du ménage. Sur cette prestation, on ne compte plus les dysfonctionnements et la compilation des compte-rendus des CT, CSA, CHSCT et FSSSCT depuis une décennie où le sujet a été abordé montrerait que l'État, main dans la main avec les patrons de ces entreprises, est probablement à minima complice d'esclavage. Le sujet sur lequel nous voulons vous interpeller aujourd'hui concerne le Lugdunum. Les personnels d'entretien nous alertent à nouveau sur la dégradation de leurs conditions de travail : des tâches leur sont

ajoutées, leur temps d'intervention se réduit. Leur patron les attaque actuellement les uns après les autres, selon le principe « diviser pour mieux régner ». Ainsi, il réduit le temps d'intervention au 2^e étage, puis les autres suivront. Comme si cela ne suffisait pas, les personnels de ménage nous ont indiqué que leur chef tient des propos inacceptables sexistes et dévalorisants à leur encontre. Bien sûr, il se débrouille pour qu'il n'y ait pas de témoin extérieur à ces moments-là. Cette situation de mise sous pression et même de harcèlement du personnel de ménage n'est pas acceptable d'autant qu'elle se répète régulièrement à chaque nouveau prestataire. L'État et en particulier le SGAR, donneur d'ordre, ne peut se laver les mains de la manière dont son sous-traitant maltraite ses salariés !

Enfin, en cette veille du 1^{er} mai, alors que le gouvernement attaque ce symbole de la combativité du monde du travail, combativité grâce à laquelle il y a un droit du travail, des congés payés, une sécurité sociale... la CGT appelle tous les personnels de la DREAL à rejoindre les manifestations demain, pour défendre leurs conditions de travail, leurs droits et leur salaire.

o-o-o-o